

Communiqué de presse sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

La Banque Scotia annonce les résultats de son deuxième trimestre

Sauf indications contraires, tous les montants sont en dollars canadiens et se fondent sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités) de la Banque pour le trimestre clos le 30 avril 2024 et sur les notes connexes préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La version complète du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024, y compris les états financiers intermédiaires (non audités) pour la période close le 30 avril 2024, est disponible sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov. De plus, le rapport d'informations financières supplémentaires ainsi que le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 sont disponibles à la page Relations avec les investisseurs au www.banquescotia.com.

Faits saillants du deuxième trimestre de 2024 – résultats présentés (comparaison avec le T2 de 2023)

- Bénéfice net de 2 092 millions de dollars, comparativement à 2 146 millions de dollars
- Bénéfice par action (dilué) de 1,57 \$, comparativement à 1,68 \$
- Rendement des capitaux propres²⁾ de 11,2 %, comparativement à 12,2 %

Faits saillants du deuxième trimestre de 2024 – résultats ajustés¹⁾ (comparaison avec le T2 de 2023)

- Bénéfice net de 2 105 millions de dollars, comparativement à 2 161 millions de dollars
- Bénéfice par action (dilué) de 1,58 \$, comparativement à 1,69 \$
- Rendement des capitaux propres de 11,3 %, comparativement à 12,3 %

TORONTO, le 28 mai 2024 – La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia ») (TSX : BNS; NYSE : BNS) a affiché un bénéfice net de 2 092 millions de dollars pour son deuxième trimestre, comparativement à 2 146 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice par action (le « BPA ») dilué s'est établi à 1,57 \$, comparativement à 1,68 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ajusté¹⁾ pour le deuxième trimestre s'est établi à 2 105 millions de dollars et le BPA dilué ajusté¹⁾ a reculé, passant de 1,69 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 1,58 \$. Le rendement des capitaux propres ajusté¹⁾ s'est établi à 11,3 %, contre 12,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

« La Banque a dégagé d'excellents résultats trimestriels malgré l'incertitude macroéconomique persistante, affichant un levier d'exploitation positif grâce à la croissance des revenus et au maintien d'un contrôle rigoureux des charges. Nous concrétisons notre engagement consistant à réaliser une croissance équilibrée pendant que l'élan observé dans les dépôts se maintient, tout en conservant de solides indicateurs de fonds propres et de liquidité, a déclaré Scott Thomson, président et chef de la direction de la Banque Scotia. Je suis fier de constater que les BanquiersScotia dans l'ensemble de notre empreinte mondiale se rallient à notre nouvelle stratégie et s'unissent pour faire progresser nos grandes initiatives stratégiques. »

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net ajusté¹⁾ de 1 milliard de dollars pour le trimestre écoulé. La solide croissance des revenus a été supérieure à la croissance des charges, ce qui nous a permis d'afficher de nouveau un levier d'exploitation positif pour le trimestre, malgré la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. En outre, la croissance des dépôts, un élément clé de la nouvelle stratégie, a été de 7 % d'un exercice à l'autre.

Le secteur Opérations internationales a dégagé un bénéfice net ajusté¹⁾ de 701 millions de dollars. La croissance des revenus s'explique par le fort accroissement des marges et une gestion rigoureuse des charges et du capital, facteurs atténués par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres ajusté¹⁾ s'est établi à 14,5 %, ce qui représente un bond de 120 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale a dégagé un bénéfice net ajusté¹⁾ de 389 millions de dollars, en hausse de 8 % d'un exercice à l'autre. Les actifs sous gestion²⁾ se sont élevés à 349 milliards de dollars, soit une augmentation de 6 % sous l'effet de la forte croissance des revenus, contrée en partie par les investissements visant à soutenir la croissance des activités à long terme.

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont inscrit un bénéfice net de 428 millions de dollars, en hausse de 7 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les résultats ont bénéficié de la croissance des revenus tirés des honoraires et du recul de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

La Banque a affiché un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1³⁾ de 13,2 %, en hausse par rapport à 12,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

¹⁾ Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 7.

²⁾ Se reporter à la page 55 du rapport de gestion du rapport trimestriel aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque, disponible à www.sedarplus.ca, pour une description de cette mesure. Cette description est intégrée par renvoi au présent document.

³⁾ Les ratios de fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre de 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

Faits saillants financiers

Résultats présentés	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
<i>(non audité) (en millions de dollars)</i>					
Résultats d'exploitation					
Revenus d'intérêts nets	4 694 \$	4 773 \$	4 460 \$	9 467 \$	9 023 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 653	3 660	3 453	7 313	6 852
Total des revenus	8 347	8 433	7 913	16 780	15 875
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	962	709	1 969	1 347
Charges autres que d'intérêts	4 711	4 739	4 574	9 450	9 035
Charge d'impôt sur le résultat	537	533	484	1 070	1 589
Bénéfice net	2 092 \$	2 199 \$	2 146 \$	4 291 \$	3 904 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	26	25	24	51	61
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 066 \$	2 174 \$	2 122 \$	4 240 \$	3 843 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	123	108	104	231	205
Actionnaires ordinaires	1 943 \$	2 066 \$	2 018 \$	4 009 \$	3 638 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)					
De base	1,59 \$	1,70 \$	1,69 \$	3,29 \$	3,05 \$
Dilué	1,57 \$	1,68 \$	1,68 \$	3,25 \$	3,02 \$

¹⁾ La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Adoption de l'IFRS 17

Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre exhaustif fondé sur des principes visant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation pour les contrats d'assurance, et qui remplace l'IFRS 4, soit la méthode comptable précédente s'appliquant aux contrats d'assurance. La Banque a adopté l'IFRS 17 de manière rétrospective et a retraité les résultats à compter de la date de transition du 1^{er} novembre 2022. Par conséquent, les résultats de l'exercice 2023 ont été retraités de manière à refléter la comptabilisation des contrats d'assurance conformément à l'IFRS 17. Se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

Données par secteurs d'activité

Réseau canadien

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 008 millions de dollars, comparativement à 1 055 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 47 millions de dollars, ou de 4 %. La diminution découle essentiellement de la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancée par l'augmentation des revenus.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 87 millions de dollars, ou de 8 %. La diminution est principalement attribuable au recul des revenus du fait que le trimestre comptait deux jours de moins, à la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et à l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 2 103 millions de dollars, contre 2 141 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 104 millions de dollars, ce qui représente un repli de 39 millions de dollars, ou de 2 %. La diminution s'explique avant tout par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, atténuée par l'augmentation des revenus.

Opérations internationales

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 35 millions de dollars pour se fixer à 671 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 33 millions de dollars pour s'établir à 677 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets et à l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que par la baisse des revenus autres que d'intérêts.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 75 millions de dollars, ou de 10 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 75 millions de dollars, ou de 10 %. La diminution découle essentiellement de la baisse des revenus autres que d'intérêts, de la hausse de la charge d'impôt sur le résultat et de l'incidence défavorable de la conversion des devises, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des charges autres que d'intérêts, la hausse des revenus d'intérêts nets malgré le fait que le trimestre comptait deux jours de moins et la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 417 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 1 280 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 429 millions de dollars, en hausse de 134 millions de dollars, ou de 10 %. L'augmentation s'explique par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Performance financière en dollars constants

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 7). La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 671 millions de dollars et le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 677 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 12 millions de dollars, ou de 2 %. Cette baisse s'explique par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, par la diminution des revenus autres que d'intérêts et par la hausse des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancées en partie par l'accroissement des revenus d'intérêts nets.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 62 millions de dollars, ou de 8 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a fléchi de 62 millions de dollars, ou de 8 %. La diminution découle avant tout des revenus autres que d'intérêts moindres et de la hausse de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancés en partie par la hausse des revenus d'intérêts nets et le recul des charges autres que d'intérêts.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 1 417 millions de dollars, en hausse de 2 % par rapport à 1 384 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 429 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 31 millions de dollars, ou de 2 %. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets, contrebalancée en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, par la baisse des revenus autres que d'intérêts et par la hausse des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Gestion de patrimoine mondiale

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 380 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 27 millions de dollars, ou de 8 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 387 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 28 millions de dollars, ou de 8 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des commissions de courtage au Canada et à l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans les activités de gestion de patrimoine à l'international, surtout au Mexique. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par les charges autres que d'intérêts plus élevées en raison surtout des charges liées aux volumes.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 12 millions de dollars, ou de 3 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 13 millions de dollars, ou de 3 %, en raison surtout de la hausse des revenus tirés des commissions de courtage et des honoraires liés aux fonds communs de placement au Canada et dans les activités internationales, atténuée par les charges autres que d'intérêts plus élevées.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 748 millions de dollars, soit une hausse de 10 millions de dollars ou de 1 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 761 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars, ou de 1 %. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des revenus tirés des commissions de courtage au Canada et de l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans les activités de gestion de patrimoine à l'international, surtout au Mexique. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des charges autres que d'intérêts en raison surtout des charges liées aux volumes.

Services bancaires et marchés mondiaux

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est accru de 27 millions de dollars, ou de 7 %, pour se chiffrer à 428 millions de dollars. L'accroissement est attribuable avant tout à la hausse des revenus autres que d'intérêts et à la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et la diminution des revenus d'intérêts nets.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 11 millions de dollars, ou de 3 %, sous l'effet surtout de la baisse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets, atténuée par la diminution des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 53 millions de dollars, ou de 6 %, pour se chiffrer à 867 millions de dollars, sous l'effet de la diminution des revenus d'intérêts nets et de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, facteurs contrebalancés en partie par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat.

Autres

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 421 millions de dollars, contre une perte nette de 323 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement de 98 millions de dollars de la perte s'explique principalement par la baisse des revenus, contrebalancée en partie par la diminution des charges autres que d'intérêts. La baisse des revenus s'explique avant tout par l'augmentation des coûts de financement, atténuée par la hausse des revenus tirés des actifs liquides et la diminution de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a progressé de 53 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des revenus et de la baisse des charges autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat. La hausse des revenus est attribuable avant tout à l'accroissement des profits sur les placements, à la baisse des coûts de financement et à la diminution de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat. Un recul des revenus tirés des actifs liquides a également été inscrit du fait que le trimestre comptait deux jours de moins.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 895 millions de dollars, contre une perte nette de 1 236 millions de dollars. Le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 895 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 657 millions de dollars, en raison de la diminution des revenus, atténuée par la baisse des charges autres que d'intérêts. La diminution des revenus est attribuable avant tout à la hausse des coûts de financement et à la baisse des profits sur les placements, facteurs atténués par la hausse des revenus tirés des actifs liquides et la diminution de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat.

Risque de crédit

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 007 millions de dollars, contre 709 millions de dollars, soit une hausse de 298 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 17 points de base pour s'établir à 54 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 32 millions de dollars, comparativement à 88 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude s'explique par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, par les dotations au titre de la migration dans le portefeuille de prêts aux particuliers, surtout au Canada et au Chili, et par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Ces facteurs ont été annulés en partie par la migration vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, surtout au Canada, au Mexique et au Pérou, et par les perspectives macroéconomiques relativement plus favorables touchant la plupart des portefeuilles de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 975 millions de dollars, contre 621 millions de dollars, soit une hausse de 354 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, particulièrement en Colombie, au Chili et au Pérou, en raison de l'inflation et des niveaux des taux d'intérêt dans ces marchés au cours de l'exercice précédent. Une hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien a également été constatée, en particulier en ce qui a trait aux prêts automobiles et aux marges de crédit non garanties. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a grimpé de 19 points de base pour se chiffrer à 52 points de base.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 007 millions de dollars, contre 962 millions de dollars, soit une hausse de 45 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de quatre points de base pour s'établir à 54 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 32 millions de dollars, comparativement à 20 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude s'explique par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, par les dotations au titre de la migration dans le portefeuille de prêts aux particuliers, surtout au Canada et au Chili, et par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se sont répercutées principalement sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Ces facteurs ont été annulés en partie par la migration vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, surtout au Canada, au Mexique et au Pérou, et par les perspectives macroéconomiques relativement plus favorables touchant la plupart des portefeuilles de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 975 millions de dollars, contre 942 millions de dollars, soit une augmentation de 33 millions de dollars principalement attribuable à la hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, surtout du fait de la migration dans les prêts automobiles et les prêts hypothécaires. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 52 points de base, en hausse de trois points de base.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 969 millions de dollars, contre 1 347 millions de dollars, soit une hausse de 622 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 17 points de base pour s'établir à 52 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 52 millions de dollars, comparativement à 164 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique d'abord et avant tout par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et la migration entre les marchés, ainsi que par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur le portefeuille de prêts aux entreprises et le portefeuille de prêts aux particuliers en Colombie. Ces facteurs ont été atténués par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 917 millions de dollars, contre 1 183 millions de dollars, soit une hausse de 734 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, particulièrement en Colombie, au Chili et au Pérou, en raison de l'inflation et des niveaux des taux d'intérêt dans ces marchés au cours de l'exercice précédent, ainsi qu'à la hausse des dotations dans le Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 20 points de base pour se fixer à 51 points de base.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total s'établissait à 6 768 millions de dollars au 30 avril 2024, contre 6 597 millions de dollars au trimestre précédent. Le ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances se fixait à 88 points de base, soit une hausse de deux points de base. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 6 507 millions de dollars, en hausse de 179 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Les comptes de correction de valeur plus élevés s'expliquent par les dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, en particulier les prêts hypothécaires et les marges de crédit non garanties, de même que par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. La conversion des devises est venue accroître le compte de correction de valeur de 85 millions de dollars.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts productifs a augmenté pour s'établir à 4 507 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 4 424 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs s'élevait à 61 points de base. Les comptes de correction de valeur ont été soutenus par les dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, en particulier les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit non garanties, par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes touchant les portefeuilles de prêts aux entreprises ainsi que par la croissance des portefeuilles. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, en particulier au Mexique et au Pérou. La conversion des devises est venue accroître le compte de correction de valeur de 51 millions de dollars.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts douteux a augmenté, passant de 1 904 millions de dollars au trimestre précédent à 2 000 millions de dollars. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux s'est fixé à 27 points de base, en hausse de deux points de base. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des dotations en lien avec la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La conversion des devises est venue accroître le compte de correction de valeur de 34 millions de dollars.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 6 399 millions de dollars au 30 avril 2024, par rapport à 6 119 millions de dollars au trimestre précédent. La hausse s'explique principalement par les prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, principalement au Chili et au Mexique, et dans les portefeuilles de prêts aux entreprises des Opérations internationales, essentiellement au sein du secteur immobilier au Chili, de même que par l'incidence de la conversion des devises. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 83 points de base, ce qui représente une hausse de trois points de base par rapport au trimestre précédent.

Le montant net des prêts douteux du Réseau canadien totalisait 1 158 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 59 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, les prêts nouvellement classés comme étant douteux ayant été contrebalancés par l'augmentation des dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le montant net des prêts douteux des Opérations internationales totalisait 3 141 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 218 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux entreprises, principalement au sein du secteur immobilier au Chili, et dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, ainsi que de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Le montant net des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'élevait à 54 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 19 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le montant net des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux se chiffrait à 46 millions de dollars, en hausse de 6 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,57 %, ce qui représente une hausse de deux points de base par rapport au trimestre précédent, alors qu'il se situait à 0,55 %.

Ratios de fonds propres

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1¹⁾ de la Banque s'établissait à 13,2 % au 30 avril 2024, soit une augmentation d'environ 30 points de base par rapport au trimestre précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'autogénération de capital, à la baisse des actifs pondérés en fonction des risques et aux émissions d'actions provenant du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque, facteurs neutralisés en partie par les pertes à la réévaluation des titres à la JVAÉRG et d'autres titres.

Le ratio de T1¹⁾ et le ratio total des fonds propres¹⁾ de la Banque s'établissaient à 15,2 % et à 17,1 %, respectivement, au 30 avril 2024, en hausse d'environ 40 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1.

Le ratio de levier²⁾ s'établissait à 4,4 % au 30 avril 2024, ce qui représente une hausse d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation des actions ordinaires et assimilées de T1.

Au 30 avril 2024, ratio de capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC »)³⁾ et le ratio de levier TLAC³⁾ s'établissaient à 28,9 % et à 8,4 %, respectivement, ce qui est essentiellement inchangé par rapport au trimestre précédent.

Au 30 avril 2024, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1, le ratio total des fonds propres, le ratio de levier, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC dépassaient amplement les ratios minimaux des fonds propres du BSIF.

¹⁾ Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

²⁾ Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

³⁾ Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définis par les PCGR. Ces mesures et ratios n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières et ratios financiers similaires présentés par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent communiqué de presse et ils sont définis ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

La direction tient compte des résultats et mesures présentés et ajustés qui sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer les résultats présentés et les résultats ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes.

Les éléments d'ajustement ayant une incidence sur les résultats sont les suivants :

a) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions

Ces coûts ont trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisé à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels, et ils sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

b) Dividende pour la relance du Canada

Au premier trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat additionnelle de 579 millions de dollars qui reflète la valeur actualisée du montant à payer au titre du dividende pour la relance du Canada (le « DRC »). Le DRC est une mesure fiscale du gouvernement du Canada selon laquelle la Banque doit payer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, sur la base du revenu imposable moyen des années d'imposition 2020 et 2021. Le DRC doit être payé en montants égaux sur cinq ans, mais la valeur actualisée de ces paiements a été comptabilisée en tant que passif pour la période au cours de laquelle cette mesure est entrée en vigueur. Ce montant a été comptabilisé dans le secteur d'exploitation Autres.

Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Résultats présentés					
Revenus d'intérêts nets	4 694 \$	4 773 \$	4 460 \$	9 467 \$	9 023 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 653	3 660	3 453	7 313	6 852
Total des revenus	8 347	8 433	7 913	16 780	15 875
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	962	709	1 969	1 347
Charges autres que d'intérêts	4 711	4 739	4 574	9 450	9 035
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 629	2 732	2 630	5 361	5 493
Charge d'impôt sur le résultat	537	533	484	1 070	1 589
Bénéfice net	2 092 \$	2 199 \$	2 146 \$	4 291 \$	3 904 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	26	25	24	51	61
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 066	2 174	2 122	4 240	3 843
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	123	108	104	231	205
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 943 \$	2 066 \$	2 018 \$	4 009 \$	3 638 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,57 \$	1,68 \$	1,68 \$	3,25 \$	3,02 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 228	1 221	1 197	1 225	1 199
Ajustements					
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)					
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	18 \$	18 \$	21 \$	36 \$	42 \$
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	18	18	21	36	42
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	18	18	21	36	42
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat					
Dividende pour la relance du Canada	-	-	-	-	579
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(5)	(5)	(6)	(10)	(12)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(5)	(5)	(6)	(10)	567
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	13 \$	13 \$	15 \$	26 \$	609 \$
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	-	-	-
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	13 \$	13 \$	15 \$	26 \$	609 \$
Résultats ajustés					
Revenus d'intérêts nets	4 694 \$	4 773 \$	4 460 \$	9 467 \$	9 023 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 653	3 660	3 453	7 313	6 852
Total des revenus	8 347	8 433	7 913	16 780	15 875
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	962	709	1 969	1 347
Charges autres que d'intérêts	4 693	4 721	4 553	9 414	8 993
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 647	2 750	2 651	5 397	5 535
Charge d'impôt sur le résultat	542	538	490	1 080	1 022
Bénéfice net	2 105 \$	2 212 \$	2 161 \$	4 317 \$	4 513 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	26	25	24	51	61
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 079	2 187	2 137	4 266	4 452
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	123	108	104	231	205
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 956 \$	2 079 \$	2 033 \$	4 035 \$	4 247 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,58 \$	1,69 \$	1,69 \$	3,27 \$	3,53 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,02 \$	0,51 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 228	1 221	1 197	1 225	1 199

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Pour le trimestre clos le 30 avril 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations inter- nationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	1 008 \$	695 \$	382 \$	428 \$	(421) \$	2 092 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	24	2	–	–	26
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 008	671	380	428	(421)	2 066
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	–	–	–	–	123	123
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	671 \$	380 \$	428 \$	(544) \$	1 943 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	8	9	–	–	18
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	8	9	–	–	18
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	1	8	9	–	–	18
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(2)	(2)	–	–	(5)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	–	6	7	–	–	13
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	–	6	7	–	–	13
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	1 008 \$	701 \$	389 \$	428 \$	(421) \$	2 105 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 008 \$	677 \$	387 \$	428 \$	(421) \$	2 079 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	677 \$	387 \$	428 \$	(544) \$	1 956 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations inter- nationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	1 095 \$	768 \$	371 \$	439 \$	(474) \$	2 199 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	22	3	–	–	25
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 095	746	368	439	(474)	2 174
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	–	1	105	108
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 094 \$	745 \$	368 \$	438 \$	(579) \$	2 066 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	8	9	–	–	18
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	8	9	–	–	18
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	1	8	9	–	–	18
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	–	(2)	(3)	–	–	(5)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	1	6	6	–	–	13
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	1	6	6	–	–	13
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	1 096 \$	774 \$	377 \$	439 \$	(474) \$	2 212 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 096 \$	752 \$	374 \$	439 \$	(474) \$	2 187 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 095 \$	751 \$	374 \$	438 \$	(579) \$	2 079 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Pour le trimestre clos le 30 avril 2023¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations inter- nationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	1 055 \$	657 \$	356 \$	401 \$	(323) \$	2 146 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	21	3	–	–	24
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 055	636	353	401	(323)	2 122
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	1	1	100	104
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 054 \$	635 \$	352 \$	400 \$	(423) \$	2 018 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions						
	1	11	9	–	–	21
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	11	9	–	–	21
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	1	11	9	–	–	21
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
	–	(3)	(3)	–	–	(6)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	1	8	6	–	–	15
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	1	8	6	–	–	15
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	1 056 \$	665 \$	362 \$	401 \$	(323) \$	2 161 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 056 \$	644 \$	359 \$	401 \$	(323) \$	2 137 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 055 \$	643 \$	358 \$	400 \$	(423) \$	2 033 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations inter- nationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	2 103 \$	1 463 \$	753 \$	867 \$	(895) \$	4 291 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	46	5	–	–	51
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 103	1 417	748	867	(895)	4 240
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	–	1	228	231
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 102 \$	1 416 \$	748 \$	866 \$	(1 123) \$	4 009 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions						
	2	16	18	–	–	36
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	2	16	18	–	–	36
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	2	16	18	–	–	36
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
	(1)	(4)	(5)	–	–	(10)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	1	12	13	–	–	26
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	1	12	13	–	–	26
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	2 104 \$	1 475 \$	766 \$	867 \$	(895) \$	4 317 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 104 \$	1 429 \$	761 \$	867 \$	(895) \$	4 266 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 103 \$	1 428 \$	761 \$	866 \$	(1 123) \$	4 035 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Pour le semestre clos le 30 avril 2023¹⁾

<i>(en millions de dollars)</i>	Réseau canadien ²⁾	Opérations inter- nationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	2 141 \$	1 336 \$	743 \$	920 \$	(1 236) \$	3 904 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	56	5	–	–	61
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 141	1 280	738	920	(1 236)	3 843
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	2	2	1	2	198	205
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 139 \$	1 278 \$	737 \$	918 \$	(1 434) \$	3 638 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions						
	3	21	18	–	–	42
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	3	21	18	–	–	42
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	3	21	18	–	–	42
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
Dividende pour la relance du Canada						
	–	–	–	–	579	579
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
	(1)	(6)	(5)	–	–	(12)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(6)	(5)	–	579	567
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	2	15	13	–	579	609
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	2	15	13	–	579	609
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	2 143 \$	1 351 \$	756 \$	920 \$	(657) \$	4 513 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 143 \$	1 295 \$	751 \$	920 \$	(657) \$	4 452 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 141 \$	1 293 \$	750 \$	918 \$	(855) \$	4 247 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Les résultats du secteur Opérations internationales sont analysés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité.

Résultats présentés (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les						Pour le semestre clos le		
	31 janvier 2024 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Montants en dollars constants	Résultats présentés	Variation de change	Montants en dollars constants	Résultats présentés	Variation de change	Montants en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	2 246	\$ 19	\$ 2 227	\$ 1 999	\$ 8	\$ 1 991	\$ 3 891	\$ (82)	\$ 3 973
Revenus autres que d'intérêts	857	6	851	743	(88)	831	1 535	(163)	1 698
Total des revenus	3 103	25	3 078	2 742	(80)	2 822	5 426	(245)	5 671
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	6	568	436	(3)	439	840	(27)	867
Charges autres que d'intérêts	1 571	2	1 569	1 478	(23)	1 501	2 911	(98)	3 009
Charge d'impôt sur le résultat	190	4	186	171	(10)	181	339	(20)	359
Bénéfice net	768	\$ 13	\$ 755	\$ 657	\$ (44)	\$ 701	\$ 1 336	\$ (100)	\$ 1 436
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22	\$ -	\$ 22	\$ 21	\$ 2	\$ 19	\$ 56	\$ 4	\$ 52
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	746	\$ 13	\$ 733	\$ 636	\$ (46)	\$ 682	\$ 1 280	\$ (104)	\$ 1 384
Autres mesures									
Actifs moyens (en milliards de dollars)	236	\$ 1	\$ 235	\$ 239	\$ 3	\$ 236	\$ 233	\$ (2)	\$ 235
Passifs moyens (en milliards de dollars)	184	\$ 2	\$ 182	\$ 181	\$ 4	\$ 177	\$ 175	\$ (1)	\$ 176

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Résultats ajustés (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les						Pour le semestre clos le		
	31 janvier 2024 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats ajustés	Variation de change	Montants ajustés en dollars constants	Résultats ajustés	Variation de change	Montants ajustés en dollars constants	Résultats ajustés	Variation de change	Montants ajustés en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	2 246	\$ 19	\$ 2 227	\$ 1 999	\$ 8	\$ 1 991	\$ 3 891	\$ (82)	\$ 3 973
Revenus autres que d'intérêts	857	6	851	743	(88)	831	1 535	(163)	1 698
Total des revenus	3 103	25	3 078	2 742	(80)	2 822	5 426	(245)	5 671
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	6	568	436	(3)	439	840	(27)	867
Charges autres que d'intérêts	1 563	2	1 561	1 467	(24)	1 491	2 890	(99)	2 989
Charge d'impôt sur le résultat	192	4	188	174	(10)	184	345	(20)	365
Bénéfice net	774	\$ 13	\$ 761	\$ 665	\$ (43)	\$ 708	\$ 1 351	\$ (99)	\$ 1 450
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22	\$ -	\$ 22	\$ 21	\$ 2	\$ 19	\$ 56	\$ 4	\$ 52
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	752	\$ 13	\$ 739	\$ 644	\$ (45)	\$ 689	\$ 1 295	\$ (103)	\$ 1 398

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Fonds propres attribués et rendement des capitaux propres des secteurs d'activité

Les fonds propres attribués s'entendent du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires qui sont attribués à chaque secteur d'activité. L'attribution de fonds propres à chaque secteur d'activité vise à se rapprocher d'un pourcentage des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que du levier propres à chaque secteur d'activité. Les fonds propres attribués sont une mesure non conforme aux PCGR.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, conformément aux exigences accrues en matière de réserve pour stabilité intérieure annoncées par le BSIF, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, le capital était attribué selon une répartition qui correspondait à environ 10,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres ajustés des secteurs d'activité correspond au ratio du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 avril 2024						Pour le trimestre clos le 30 avril 2023					
	Réseau canadien ¹⁾	Opérations inter-nationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾	Réseau canadien ¹⁾	Opérations inter-nationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾
Résultats présentés												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	671 \$	380 \$	428 \$	(544) \$	1 943 \$	1 054 \$	635 \$	352 \$	400 \$	(423) \$	2 018 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ^{2),3)}	20 507	18 927	10 222	14 865	5 756	70 277	19 077	19 866	9 732	15 587	3 312	67 574
Rendement des capitaux propres	20,0 %	14,4 %	15,1 %	11,7 %	n. s. ⁴⁾	11,2 %	22,7 %	13,1 %	14,8 %	10,5 %	n. s. ⁴⁾	12,2 %
Résultats ajustés⁵⁾												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	677 \$	387 \$	428 \$	(544) \$	1 956 \$	1 055 \$	643 \$	358 \$	400 \$	(423) \$	2 033 \$
Rendement des capitaux propres	20,0 %	14,5 %	15,4 %	11,7 %	n. s. ⁴⁾	11,3 %	22,7 %	13,3 %	15,1 %	10,5 %	n. s. ⁴⁾	12,3 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024 de la Banque.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

4) Non significatif.

5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 8.

Énoncés prospectifs

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités et à l'échelle mondiale; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; le risque géopolitique; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités de guerres ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; les changements technologiques et la résilience technologique; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; la lutte contre le blanchiment d'argent; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, la connectivité à Internet, l'accessibilité du réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque, ce qui pourrait entraîner des violations de données, un accès non autorisé à des données sensibles et d'éventuels incidents de vol d'identité; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les changements climatiques et d'autres risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux, y compris les risques éventuels liés à la durabilité, qui pourraient découler des activités de la Banque; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; les pressions inflationnistes; le marché de l'habitation et la dette des ménages au Canada; le déclenchement ou la persistance de crises sanitaires ou de pandémies à grande échelle, notamment leur incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2024 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Information à l'intention des actionnaires

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'agent des transferts.

Site Web

Pour obtenir des renseignements concernant la Banque Scotia et ses services, visitez notre site Web, au www.banquescotia.com.

Conférence téléphonique et diffusion sur le Web

La conférence téléphonique sur les résultats trimestriels aura lieu le 28 mai 2024, à 8 h (HE), et devrait durer environ une heure. Les parties intéressées sont invitées à accéder à la conférence directement, en mode écoute seulement, par téléphone en composant le 416-641-6104 ou le 1-800-952-5114 (sans frais) et en utilisant le code d'accès 4395771, suivi du carré (#) (veuillez téléphoner un peu avant 8 h [HE]). Une diffusion audio sur le Web avec les diaporamas afférents sera accessible par l'intermédiaire de la page Relations avec les investisseurs, au www.banquescotia.com/investisseurs.

Une période de questions suivra la présentation des résultats par la haute direction de la Banque Scotia. Une transmission différée par téléphone de la conférence téléphonique sera disponible du 28 mai 2024 au 28 juin 2024, en composant le 905-694-9451 ou le 1-800-408-3053 (sans frais en Amérique du Nord) et le code d'accès 4197550, suivi du carré (#).

Renseignements additionnels

Investisseurs :

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs institutionnels qui souhaitent obtenir de l'information financière concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service Relations avec les investisseurs :

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

Communications mondiales :

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Actionnaires :

Pour obtenir des renseignements sur un changement d'inscription d'actions, un changement d'adresse, les dividendes, les transferts successoraux ou la perte de certificats d'actions, ou pour demander que cessent des envois multiples, veuillez vous adresser à l'agent des transferts de la Banque :

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Courriel : service@computershare.com

Coagent des transferts (États-Unis)
Computershare Trust Company, N.A.
Téléphone : 1-781-575-2000
Courriel : service@computershare.com

Adresse municipale/messagerie :
A/S : Services aux actionnaires
150 Royall Street
Canton (MA) USA 02021

Adresse postale :
CP 43078 Providence (RI) USA 02940-3078

Pour toute autre demande de renseignements, les actionnaires sont priés de contacter le Secrétariat général :

Banque Scotia
40, rue Temperance
Toronto (Ontario) Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Quarterly Reports available in English

The Bank publishes its statements and Quarterly Report in both English and French, and makes every effort to provide them to Shareholders in the language of their choice. If you would prefer to receive shareholder communications in English, please contact Investor Relations, The Bank of Nova Scotia, 40 Temperance Street, Toronto, Ontario, Canada, M5H 0B4. Please supply the mailing label you received, if possible, so we may adjust our records.

Coordonnées

John McCartney
Relations avec les investisseurs, Banque Scotia
416-863-7579

Sophia Saeed
Relations avec les investisseurs, Banque Scotia
416-933-8869